

les récents inventaires des églises nous disposaient à espérer que les catholiques sauraient, par leur bulletin de vote, élire une chambre plus honnête et plus respectueuse des droits de la liberté. Mais nous ne sommes plus si confiant depuis que des Français très au fait nous ont dit qu'ils n'espéraient rien de ces élections... Il faudrait donc s'attendre à voir l'enfer redoubler encore de fureur contre l'Eglise de France !

Mais il ne faut pas oublier que le Tout-Puissant peut disposer de tous les événements comme il veut, et faire tourner toutes choses au gré de sa volonté.

Aussi, nous recommandons instamment, en une occasion si grave, que l'on adresse au Ciel les prières les plus ferventes afin que le résultat de cette journée du 6 mai soit le salut de l'Eglise de France, pour le plus grand bien de l'Eglise universelle.

Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences et saintes Reliques

permettant, à ceux qui ont coutume de communier chaque jour, de se dispenser de la confession hebdomadaire, qui était précédemment requise pour gagner les indulgences.

Décret pour la ville et le monde.

Notre Très Saint Père le pape Pie X a vivement à cœur que se répande chaque jour davantage, et produise des fruits abondants de toutes les vertus, la coutume, si louable et si agréable à Dieu, des fidèles qui communient chaque jour en état de grâce et avec une intention droite. C'est pourquoi, accueillant avec bienveillance de nombreuses demandes qui lui étaient présentées par l'Eminentissime cardinal Casimir Gennari, il a voulu accorder une faveur spéciale à tout ceux qui ont cette coutume ou qui désirent l'embrasser. — Or, le pape Clément XIII, d'heureuse mémoire, par un décret de cette Sacrée Congrégation du 9 décembre 1763, « a accordé à tous les fidèles qui « ont la coutume de se confesser une ou deux fois par semaine « quand ils n'en sont pas légitimement empêchés, et qui n'ont « conscience d'aucun péché mortel commis depuis leur dernière